

# Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE  
Arrondissement de Montbrison

-----  
Téléphone : 04.77.50.08.43  
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26 septembre 2024

Date de la Convocation : 19 septembre 2024

### Délibération : DE\_017\_2024

Objet : Demande de subvention dans le cadre des enveloppes de solidarité 2025 auprès du Conseil Départemental

nombre de membres en exercice : 15  
nombre de membres présents : 14  
nombre de membres votants : 15  
abstention : 0

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSENTION : 0

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

**PRESENTS:** Serge GRANJON, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Estelle PATOUILLARD, Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX, Eddy THOMAS

**ABSENTS EXCUSÉS:**

**ABSENTS REPRESENTES :** Christian BAREL représenté par Yvonne BAREL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie Odile LAGER

Monsieur le Maire expose que sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la part du Conseil Départemental, dans le cadre des enveloppes de solidarité pour l'année 2025 :

- les travaux d'isolation de l'espace associatif ainsi que la création d'un mur de soutènement attenant à l'espace associatif
- le changement de la porte de la sacristie de l'église,
- le changement des deux radiateurs dans la petite salle préau pour un meilleur rendement et confort
- ainsi que l'acquisition de drapeaux France et Europe avec écusson porte-drapeaux tricolore avec l'indication de République Française pour la mairie,

Date de transmission de l'acte: 30/09/2024

Date de réception de l'AR: 30/09/2024

042-214203127-DE\_017\_2024-DE

A G E D I

Le coût prévisionnel des travaux s'élève :

Entreprise MEYNARD	Installation de programmeur sur les radiateurs de l'espace associatif	570,00 € HT
Entreprise LACOUR D&CO	Isolation phonique de diverses Salles de l'espace associatif	5.257,06 € HT
SAS SOULIER Maxime	Création d'un mur de soutènement attenant à l'espace associatif	1.680,00 € HT
Manufacture MANUFETES	Acquisition de drapeaux et porte drapeaux pour la mairie	895,00 € HT
MENUISERIE BRUN Guillaume	Changement de la porte de la sacristie de l'église	880,00 € HT
ST BO ELEC	Changement de 2 radiateurs dans la petite salle préau	1.079,50 € HT
<b>TOTAL</b>		<b>10.631,56 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide,

- d'adopter les projet de travaux d'isolation de l'espace associatif, la création d'un mur de soutènement attenant à l'espace associatif, le changement de la porte de la sacristie de l'église, le changement des deux radiateurs dans la petite salle préau pour un meilleur rendement et confort, ainsi que l'acquisition de drapeaux France et Europe avec écusson porte-drapeaux pour la mairie
- de solliciter une subvention de la part du Conseil Départemental dans le cadre des enveloppes de solidarité, le surplus du montant étant pris en charge par la commune au titre de l'autofinancement
- de donner pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à ces dossiers

Copie certifiée conforme.

A LA TOURETTE, le 26 septembre 2024

**La Secrétaire**  
**Marie Odile LAGER**

**Le Maire**  
**Serge GRANJON**

Date de transmission de l'acte: 30/09/2024

Date de reception de l'AR: 30/09/2024

042-214203127-DE\_017\_2024-DE

A G E D I



# Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE  
Arrondissement de Montbrison

-----  
Téléphone : 04.77.50.08.43  
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26 septembre 2024

Date de la Convocation : 19 septembre 2024

### Délibération : DE\_018\_2024

Objet : Tarif des salles pour des activités sportives et douces (septembre année N à juin année N+1)

nombre de membres en exercice : 15  
nombre de membres présents : 14  
nombre de membres votants : 15  
abstention : 0

**VOTE : POUR : 15      CONTRE : 0      ABSENTION : 0**

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

**PRESENTS :** Serge GRANJON, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Estelle PATOULLARD, Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX, Eddy THOMAS

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**ABSENTS REPRESENTES :** Christian BAREL représenté par Yvonne BAREL

**SECRETARE DE SEANCE :** Marie Odile LAGER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal avoir reçu de nombreuses demandes pour la location des salles afin d'exercer une activité sportive (pilate, cardio-training) ou douce (sophrologie, Qi-Gong)

Ces activités relanceraient et redynamiseraient l'attractivité de la commune, avec des jours et heures différents sur une semaine.

Monsieur le maire demande donc l'accord du Conseil Municipal afin :

- D'autoriser la location des salles (petite salle préau et ERA) pour l'exercice d'activité sportive et douce
- De fixer un montant de location à l'année (de début septembre à fin juin)

Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de reception de l'AR: 27/09/2024

042-214203127-DE\_018\_2024-DE

A G E D I

Où cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la location des salles (petite salle préau et ERA) pour l'exercice d'activité sportive et douce
- de fixer le montant annuel de la location à 100,00 €
- dit que la période couvrant cette location court de début septembre de l'année N à fin juin de l'année N+1
- précise que les locations traditionnelles des salles sont prioritaires sur ses locations d'activité sportive et douce

Copie certifiée conforme.

A LA TOURETTE, le 26 septembre 2024

**La Secrétaire**  
**Marie Odile LAGER**



**Le Maire**  
**Serge GRANJON**



Date de transmission de l'acte: 27/09/2024  
Date de réception de l'AR: 27/09/2024  
042-214203127-DE\_018\_2024-DE  
A G E D I

# Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE  
Arrondissement de Montbrison

-----  
Téléphone : 04.77.50.08.43  
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 26 septembre 2024

Date de la Convocation : 19 septembre 2024

### **Délibération : DE 019\_2024**

**Objet : PETITE SALLE : Tarif des locations à compter du 1er janvier 2025**

nombre de membres en exercice : 15  
nombre de membres présents : 14  
nombre de membres votants : 15  
abstention : 0

**VOTE : POUR : 15      CONTRE : 0      ABSENTION : 0**

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

**PRESENTS :** Serge GRANJON, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Estelle PATOUILLARD, Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX, Eddy THOMAS

### **ABSENTS EXCUSES :**

**ABSENTS REPRESENTES :** Christian BAREL représenté par Yvonne BAREL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie Odile LAGER

Le Maire expose au conseil municipal que la PETITE SALLE étant louée à l'avance, il y a lieu de fixer les tarifs pour les mettre en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de locations de la PETITE SALLE comme suit :

### **LOCATION OUVERTE**

#### **- RESIDANTS SUR LA COMMUNE**

**- RESIDANTS DES COMMUNES SUIVANTES :** Saint-Bonnet-le-Château, Luriecq, Saint-Jean-Soleymieux, Soleymieux, Chenereilles, Marols, la Chapelle-en-Lafaye, Montarcher, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Merle-Leignec, Apinac, Usson-en-Forez, Estivareilles, Aboën, Rozier-Côtes d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois, Périgneux

Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de reception de l'AR: 27/09/2024

042-214203127-DE\_019\_2024-DE

A G E D I

86

- ASSOCIATION – ORGANISME – ENTREPRISES extérieures ou de la commune

<i>Réunion ou festivité ayant lieu la journée</i>	<i>Location courante pour un week-end</i>
Remise des clés : <i>En début de matinée et restitution le soir</i>	
<b>PETITE SALLE</b> 50 € Caution 100 €	<b>PETITE SALLE</b> 100 € Caution 300 €

**Nettoyage :** une somme de 100 € est gardée sur la caution si le nettoyage n'est pas fait correctement

**Particularité :** si la location de la petite salle est concomitante à la location de la grande salle (ERA) pour un même évènement, le tarif sera seulement de 50 € (pour le week-end)

Copie certifiée conforme.

A LA TOURETTE, le 26 septembre 2024

**La Secrétaire**  
**Marie Odile LAGER**

**Le Maire**  
**Serge GRANJON**



Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de reception de l'AR: 27/09/2024

042-214203127-DE\_019\_2024-DE

A G E D I

# Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE  
Arrondissement de Montbrison

Téléphone : 04.77.50.08.43  
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 26 septembre 2024

Date de la Convocation : 19 septembre 2024

**Délibération : DE\_020\_2024**

**Objet : SALLE ERA : Tarif des locations à compter du 1er janvier 2025**

nombre de membres en exercice : 15  
nombre de membres présents : 14  
nombre de membres votants : 15  
abstention : 0

**VOTE : POUR : 15      CONTRE : 0      ABSENTION : 0**

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

**PRESENTS:** Serge GRANJON, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Estelle PATOUILLARD, Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX, Eddy THOMAS

**ABSENTS EXCUSES:**

**ABSENTS REPRESENTES :** Christian BAREL représenté par Yvonne BAREL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie Odile LAGER

Le Maire expose au conseil municipal que la salle d'équipement rural d'animation (ERA) étant louée à l'avance, il y a lieu de revoir les tarifs pour les mettre en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de locations la salle d'équipement rural d'animation (ERA) comme suit :

### **ASSOCIATION – ORGANISME – ENTREPRISE**

**ASSOCIATIONS PERMANENTES DE LA COMMUNE au nombre de 6 :** Touretruc, Comité des fêtes, Société de chasse, Club amitié loisirs, Union Sportive Sud Forézienne, Saintourniz

GRATUITE UNE FOIS PAR AN (une journée ou une soirée) : pour chaque association de la commune, la salle est donnée gratuitement une fois par an (location + chauffage + charges)

Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de réception de l'AR: 27/09/2024

042-214203127-DE\_020\_2024-DE

A G E D I

Si ces associations ont déjà utilisé leur disposition particulière de gratuité et si elles ont besoin, une nouvelle fois de la salle, il leur sera demandé la somme de 50 € au titre des charges.

Disposition particulière pour l'association TOURETRUC pour les représentations THEATRALES :

Il sera demandé 240 € au titre des charges pour les trois représentations\* du vendredi, samedi et dimanche.

**ASSOCIATIONS ou ORGANISMES EXTERIEURS DE LA COMMUNE**  
**ENTREPRISES DE LA COMMUNE ou EXTERIEURES**

Exemple d'organisme (liste non exhaustive : école publique de St Bonnet le Château, école privée St-Joseph, école de musique, DDT, FNACA, SIEL, Association forestière du Sud Forez, Comité du fleurissement intercommunal.....)

<i>Réunion ou festivité ayant lieu la journée</i>	<i>Location exceptionnelle</i>	<i>Location courante</i>
Remise des clés : <i>En début de matinée et restitution le soir</i>	Remise des clés : <i>le vendredi (milieu d'après midi) et restitution le samedi (avant 12H00)</i>	<i>remise des clés le jeudi soir après 18h et restitution des clés le lundi suivant avant 12h</i>
<b>Salle ERA</b> 200 € Caution 500 €	<b>Salle ERA</b> 200 € Caution 500 €	<b>Salle ERA</b> 400 € Caution 500 €

**PARTICULIER –PERSONNE PHYSIQUE :**

**RESIDANTS SUR LA COMMUNE**

<i>Réunion ou festivité ayant lieu la journée</i>	<i>Location exceptionnelle</i>	<i>Location courante</i>
Remise des clés : <i>En début de matinée et restitution le soir</i>	Remise des clés : <i>le vendredi (milieu d'après midi) et restitution le samedi (avant 12H00)</i>	Remise des clés : <i>le jeudi soir après 18h et restitution des clés le lundi suivant avant 12h</i>
<b>Salle ERA</b> 200 € Caution 500 €	<b>Salle ERA</b> 200 € Caution 500 €	<b>Salle ERA</b> 400 € Caution 500 €

**RESIDANTS DES COMMUNES SUIVANTES :** Saint-Bonnet-le-Château, Luriecq, Saint-Jean-Soleymieux, Soleymieux, Chenereilles, Marols, la Chapelle-en-Lafaye, Montarcher, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Merle-Leignec, Apinac, Usson-en-Forez, Estivareilles, Aboën, Rozier-Côtes d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas, Saint-Maurice-en-Gourgois, Périgneux

<i>Location courante</i>	
Remise des clés : <i>le jeudi soir après 18h</i> <i>et restitution des clés le lundi suivant avant 12h</i>	
<b>Salle ERA</b>	450 €
Caution	500 €

Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de reception de l'AR: 27/09/2024

042-214203127-DE\_020\_2024-DE

A G E D I

Nettoyage : une somme de 100 € est gardée sur la caution si le nettoyage n'est pas fait correctement

A LA TOURETTE, le 26 septembre 2024

**La Secrétaire**  
**Marie Odile LAGER**



**Le Maire**  
**Serge GRANJON**



Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de reception de l'AR: 27/09/2024

042-214203127-DE\_020\_2024-DE

A G E D I

# Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE  
Arrondissement de Montbrison

Téléphone : 04.77.50.08.43  
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 26 septembre 2024

Date de la Convocation : 19 septembre 2024

**Délibération : DE\_021\_2024**

**Objet : AUBERGE - acceptation de l'offre faite par Madame MERENDAO née FAURE**

nombre de membres en exercice : 15  
nombre de membres présents : 14  
nombre de membres votants : 15  
abstention : 0

**VOTE : POUR : 15      CONTRE : 0      ABSENTION : 0**

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

**PRESENTS :** Serge GRANJON, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Estelle PATOULLARD, Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX, Eddy THOMAS

**ABSENTS EXCUSES :**

**ABSENTS REPRESENTES :** Christian BAREL représenté par Yvonne BAREL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie Odile LAGER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que deux potentiels acquéreurs se sont manifestés auprès de l'agence immobilière « Parlez-moi d'Immo » avec laquelle nous avons un contrat de vente pour l'auberge

Il y a tout d'abord, un couple avec 3 enfants. Ils envisageraient de garder une partie restauration (avec la recherche d'un cuisinier) et créer une partie hébergement (dortoir ou chambre), et maintenir une épicerie de proximité. Ils sont en train de se renseigner sur l'octroi de subventions, sur les règles de sécurité et accessibilité, et essayer de monter un plan de financement.

D'un autre côté, il y a un couple qui ont eu un coup de foudre pour le bâtiment. Madame étant originaire de la région, ils veulent se rapprocher. Leur projet est d'y faire leur résidence principale. Leur plan de financement est déjà bouclé.

Désirant réellement investir dans ce bâtiment, une offre de leur part a été faite au prix de 295.000,00 €, incluant la rémunération de l'agent immobilier dont l'intégralité du montant (14.750,00 €) est à la charge du vendeur.

Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de reception de l'AR: 27/09/2024

042-214203127-DE\_021\_2024-DE

A G E D I

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal :

- S'il désire accepter cette offre
- où il préfère attendre une offre éventuelle des autres acquéreurs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'offre faite par Madame Brigitte MERENDAO née FAURE, pour la somme de 295.000,00 € incluant la rémunération de l'agent immobilier dont l'intégralité du montant (14.750,00 €) est à la charge du vendeur.
- et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour avancer sur le dossier

Copie certifiée conforme

A LA TOURETTE, le 26 septembre 2024

**La Secrétaire**  
**Marie Odile LAGER**



**Le Maire**  
**Serge GRANJON**



Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de réception de l'AR: 27/09/2024

042-214203127-DE\_021\_2024-DE

A G E D I

# Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE  
Arrondissement de Montbrison

Téléphone : 04.77.50.08.43  
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 26 septembre 2024

Date de la Convocation : 19 septembre 2024

### **Délibération : DE\_022\_2024**

**Objet : VENTE du tènement immobilier situé dans le bourg : rectificatif suite à une division parcellaire**

nombre de membres en exercice : 15  
nombre de membres présents : 14  
nombre de membres votants : 15  
abstention : 0

**VOTE : POUR : 15      CONTRE : 0      ABSENTION : 0**

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

**PRESENTS:** Serge GRANJON, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Estelle PATOUILLARD, Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX, Eddy THOMAS

**ABSENTS EXCUSES:**

**ABSENTS REPRESENTES :** Christian BAREL représenté par Yvonne BAREL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie Odile LAGER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° DE\_2023\_041 en date du 27 octobre 2023, la commune a consenti la vente d'un tènement immobilier cadastré section A N° 36 d'une contenance de 625 m<sup>2</sup>, se situant 7-9 place du Haut Forez à Messieurs Richard et Nathan DEBROSSE (père et fils) moyennant la somme de 99.000,00 € avec frais d'agence immobilière à hauteur de 6.000,00 € à la charge des vendeurs.

En date du 24 septembre 2024, une division de la parcelle cadastrée section A N° 36 a été faite par Géolis, géomètre expert, afin d'attribuer une partie du bâtiment à Monsieur et Madame Richard DEBROSSE, et une autre partie du bâtiment à Monsieur Nathan DEBROSSE.

Pour donner suite à cette division parcellaire, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal afin que la commune :

- puisse vendre un tènement immobilier situé 7-9 place du Haut Forez
  - à Monsieur et Madame Richard DEBROSSE, qui se voit attribuer la parcelle cadastrée Section A N° 1509 d'une contenance de 63 m<sup>2</sup>
  - à Monsieur Nathan DEBROSSE, qui se voit attribuer la parcelle cadastrée Section A N° 1512 d'une contenance de 549 m<sup>2</sup>

Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de réception de l'AR: 27/09/2024

042-214203127-DE\_022\_2024-DE

A G E D I

- moyennant la somme de 99.000,00 € avec frais d'agence immobilière à hauteur de 6.000,00 € à la charge des vendeurs.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- AUTORISE la commune à vendre le tènement immobilier situé 7-9 place du Haut Forez.
  - à Monsieur et Madame Richard DEBROSSE, qui se voit attribuer la parcelle cadastrée Section A N° 1509 d'une contenance de 63 m<sup>2</sup>
  - à Monsieur Nathan DEBROSSE, qui se voit attribuer la parcelle cadastrée Section A N° 1512 d'une contenance de 549 m<sup>2</sup>
- moyennant le prix de 99.000,00 € avec frais d'agence immobilière à hauteur de 6.000,00 € à la charge des vendeurs. (prix de revient à la commune 93.000,00 €)
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cette vente.
- DIT que le notaire de la commune de LA TOURETTE, est Maître Cécile CHABANAT-FRANCHI, 3 rue Jean Blanc, 42380 SAINT BONNET LE CHATEAU

Copie certifiée conforme

A LA TOURETTE, le 26 septembre 2024

**La Secrétaire**  
**Marie Odile LAGER**

**Le Maire**  
**Serge GRANJON**



Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de reception de l'AR: 27/09/2024

042-214203127-DE\_022\_2024-DE

A G E D I

# Commune de LA TOURETTE

Département de LA LOIRE  
Arrondissement de Montbrison

Téléphone : 04.77.50.08.43  
e-mail : secretariat.mairie@latourette42.fr

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 26 septembre 2024

Date de la Convocation : 19 septembre 2024

### **Délibération : DE\_023\_2024**

**Objet : CCAS : dissolution du centre communal d'action sociale au 31 décembre 2024**

nombre de membres en exercice : 15  
nombre de membres présents : 14  
nombre de membres votants : 15  
abstention : 0

**VOTE: POUR :15      CONTRE : 0      ABSENTION : 0**

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Serge GRANJON

**PRESENTS:** Serge GRANJON, Claude GRAC, Belkacem ABDALLAH, Jacques DURIEUX, Yvonne BAREL, Jean-Yves FAURE, Brigitte REGIOR, Philippe GRANDCHAMP, Robert DUPIN, Marie Odile LAGER, Estelle PATOUILLARD, Jocelyne PERONON, Corinne POIRIEUX, Eddy THOMAS

### **ABSENTS EXCUSES:**

**ABSENTS REPRESENTES :** Christian BAREL représenté par Yvonne BAREL

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Marie Odile LAGER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

En application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans les commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute les commune de moins de 1500 habitants. Il peut être ainsi dissout par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi Notre.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles, auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation
- soit transfère tout ou partie des attributions du CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière

Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de reception de l'AR: 27/09/2024

042-214203127-DE\_023\_2024-DE

A G E D I

Vu l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2024
- d'exercer directement cette compétence
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune
- d'en informer les membres par courrier

Copie certifiée conforme

A LA TOURETTE, le 26 septembre 2024

**La Secrétaire**  
**Marie Odile LAGER**



**Le Maire**  
**Serge GRANJON**



Date de transmission de l'acte: 27/09/2024

Date de réception de l'AR: 27/09/2024

042-214203127-DE\_023\_2024-DE

A G E D I